

## Jeu : « Grand jeu de l'été ! »

### **Article 1 : Société Organisatrice**

La société VERTBAUDET S.A.S au Capital social de 32 352 340 euros, dont le siège social est situé au 216 rue Winoc Chocqueel, 59200 Tourcoing, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 397 555 327 (« **Vertbaudet** »), organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Grand jeu de l'été ! » (le « **Jeu** ») sur [vertbaudet.fr](http://vertbaudet.fr) (le « **Site** ») et sur la page Facebook de Vertbaudet [www.facebook.com/vertbaudet.fr](http://www.facebook.com/vertbaudet.fr) (la « **Page** »).

Il est précisé que le Jeu et sa promotion ne sont ni gérés, ni parrainés par Facebook.

### **Article 2 : Participants et participation**

La participation au Jeu est ouverte du 4 juin 2018 à 00h00 au 17 juin 2018 à 23h59 à toute personne physique âgée de 18 ans minimum, résidant en France Métropolitaine, et en Corse, à l'exception du personnel de Vertbaudet, de celui des sociétés ayant participé à l'élaboration du Jeu et des membres de leur famille en ligne directe.

La participation s'effectue exclusivement par voie électronique via le lien disponible sur le Site ou sur la Page et nécessite ainsi de disposer d'un accès au réseau Internet ou d'un compte Facebook.

Il ne sera accepté qu'une seule participation au Jeu par foyer (même nom et/ou même adresse postale) et/ou adresse IP et/ou adresse email et/ou compte Facebook, pendant toute la durée du Jeu.

Toute participation au Jeu doit obligatoirement respecter les conditions du présent règlement.

En conséquence, les participants s'interdisent toute utilisation abusive par quelques moyens que ce soient (comptes temporaires par exemple) ayant vocation à contourner le présent règlement.

En cas de fraude, Vertbaudet se réserve le droit d'exclure le participant et ainsi d'annuler sa participation au Jeu.

Toute participation incomplète, inexacte, falsifiée, comportant de fausses indications, non conforme au règlement ou reçue après la date de clôture du Jeu sera considérée comme nulle et entraînera l'élimination du participant. De même, toute participation reçue par courrier sera rejetée par Vertbaudet.

### **Article 3 : Modalités du Jeu**

Pour participer, il suffit entre le 4 juin 2018 à 00h00 et le 17 juin 2018 à 23h59 d'indiquer son nom, prénom et adresse e-mail valide sur le formulaire de participation qui sera disponible :

- Via le Site [vertbaudet.fr](http://vertbaudet.fr).
- Ou via Facebook.

#### **Article 4 : Dotations du Jeu**

##### Pour le premier gagnant :

Un week-end en famille pour 4 personnes (2 adultes et 2 enfants), comprenant des entrées aux 2 parcs Disneyland Paris pour deux jours, le repas du soir et une nuit dans l'hôtel partenaire B&B inclus.

La valorisation du lot s'élève à 723 €.

Ce lot n'est pas remboursable, même partiellement et ne sera pas remplacé en cas de perte, de vol ou de fin de validité.

##### Pour les 10 autres gagnants :

Dix (10) cartes cadeaux\* Vertbaudet d'une valeur commerciale unitaire de cent (100) euros, à raison d'une carte cadeau par gagnant.

\*Carte cadeau valable en France Métropolitaine et en Corse, un an à compter de sa date d'émission, utilisable sans montant minimum d'achat, en une ou plusieurs fois dans les magasins vertbaudet et sur le site vertbaudet.fr. Cette carte n'est pas remboursable, même partiellement et ne sera pas remplacée en cas de perte, de vol ou de fin de validité. Consultation de votre solde et date de validité sur vertbaudet.fr.

#### **Article 5 : Détermination des gagnants**

Un tirage au sort aura lieu après la clôture du Jeu et au plus tard le 24 juin 2018 parmi l'ensemble des participations valides.

Le tirage au sort sera effectué par le personnel de Vertbaudet. Il permettra de désigner les gagnants au Jeu.

À l'issue du tirage au sort, le gagnant sera informé par email ou par téléphone au plus tard le 30 juin 2018. Le gagnant aura alors un (1) mois pour confirmer son adresse postale et son email exactes.

Sans réponse de sa part dans le délai susmentionné, le gagnant sera alors considéré comme renonçant à son lot, Vertbaudet se réserve le droit de procéder à un nouveau tirage au sort.

#### **Article 6 : Remise des lots**

Le lot sera adressé par courrier au gagnant ayant confirmé son adresse postale et son email, sous un délai d'un (1) mois après confirmation de l'adresse postale et de l'email du gagnant.

Le lot offert au gagnant, ne pourra donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contrepartie financière (totale ou partielle), ni à son échange ou remplacement contre un autre lot de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit.

Le lot envoyé, n'ayant pas été réceptionné, ne pourra donner lieu à aucune contestation.

Le lot qui n'aura pu être remis au gagnant, sera au choix de Vertbaudet, remis en jeu dans le cadre du Jeu lui-même, ou remis (ou sa contre-valeur monétaire) à une œuvre de bienfaisance reconnue, dans

un délai de six (6) mois après la date de clôture du Jeu et ce, conformément au Code Professionnel de la FEVAD.

Si les circonstances l'exigent, Vertbaudet se réserve le droit de remplacer un lot par un autre lot de valeur égale ou supérieure.

### **Article 7 : Responsabilité**

Vertbaudet ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à écarter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le Jeu à tout moment si les circonstances l'exigent.

Vertbaudet ne saurait être tenue pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de mauvais acheminement du courrier, de mauvais fonctionnement des lignes téléphoniques, de l'indisponibilité du site Internet, de défaillance technique rendant impossible la poursuite du Jeu, des dysfonctionnements du réseau Internet empêchant le bon déroulement du Jeu, de toutes défaillances techniques, matérielles ou logicielles, de quelque nature que ce soit ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un participant, d'erreur d'acheminement des lots, de la perte de ceux-ci lors de leur expédition, de leur non réception ou de leur détérioration, de leur livraison avec retard.

Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à Internet et la participation au Jeu Concours se fait sous l'entière responsabilité des participants.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du Jeu, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue du Jeu et ses gagnants.

Vertbaudet se réserve le droit de faire respecter l'égalité des chances entre tous les participants, notamment par voie de justice ou tout autre moyen à sa convenance.

Vertbaudet se réserve le droit d'exclure du Jeu et de poursuivre en justice toute personne qui aurait triché ou troublé le bon déroulement du Jeu. Le gagnant qui aurait triché sera de plein droit déchu de tout lot.

### **Article 8 : Informatique et Libertés**

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, modifiée et au Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, les informations demandées sont obligatoires et nécessaires à Vertbaudet pour la prise en compte et la validation de la participation et peuvent, pour les personnes qui l'acceptent expressément, être utilisées à des fins de prospection commerciale.

Vous disposez des droits d'opposition, d'accès, de rectification, d'oubli et de portabilité des données qui vous concernent, ainsi que de limitation des finalités. Vous avez également la possibilité de nous faire part du sort que vous souhaitez réserver à vos données post-mortem.

Pour exercer ces droits, contactez-nous via la rubrique « Contact » de notre site ou à l'adresse suivante : [dpo@vertbaudet.com](mailto:dpo@vertbaudet.com)

Nous conservons vos données pendant un délai de cinq ans à compter de la fin de la relation commerciale ; pour plus d'information, consulter notre politique de Protection de la vie privée sur notre site internet [www.vertbaudet.fr](http://www.vertbaudet.fr)

### **Article 9 : Propriété Intellectuelle**

Toutes les marques, logos et autres signes distinctifs présents sur le Site ou sur la Page sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

Toute reproduction non autorisée de ces marques, logos et signes, logiciels est interdite.

### **Article 10 : Autorisations**

Les gagnants autorisent, à titre gracieux, Vertbaudet à reproduire, publier et exposer leurs noms, prénoms et département de résidence sur tous supports (et notamment mais non exclusivement : par email, Facebook, presse, mailing, affichage, édition, audiovisuel, en magasin ou sur Internet), pendant une durée de 4 mois à compter de leur désignation, sauf s'ils renoncent à leur lot.

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité et leurs coordonnées, toute indication d'identité ou d'adresse fausse ou erronée entraînant automatiquement l'élimination de la participation.

### **Article 11 : Loi applicable et règlement**

Le présent Jeu est exclusivement soumis à la loi française.

La participation à ce Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement complet ainsi que l'arbitrage en dernier ressort de Vertbaudet pour toutes les contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement.

Le règlement complet peut être obtenu gratuitement sur le Site ou sur la Page. Il ne sera répondu à aucune demande concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou modalités du Jeu ou sur la liste des gagnants.